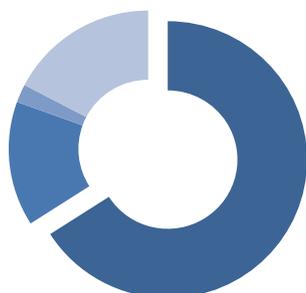


Tarif : Flux

Clients professionnels à Bruxelles - 07/2025 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics

* Basé sur une consommation moyenne de 30.000 kWh/an, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

Clear	
Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché	
Durée	<i>Indéterminé</i>
Redevance fixe (€/an)	<i>70,00</i>
Tarifs	<i>Prix mensuels</i> <i>Prix estimés</i>
Coût du gaz	3,86 4,13
Promotion	Si vous souscrivez à un nouveau contrat Flux, vous bénéficiez d'une ristourne (*) composée d'une réduction de 110€ HTVA.
Facturation	Vous pouvez recevoir vos factures gratuitement par e-mail ou via Zoomit. Pour des factures papier, nous facturons 1,65 € par envoi.
Païement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).

Pour des raisons de transparence et de clarté, vous voyez dans le tableau ci-dessus une colonne « Prix mensuels » et une colonne « Prix estimés ».

La colonne « Prix mensuels » contient les derniers prix connus au moment de la publication de cette fiche tarifaire. Etant donné que les prix sont indexés seulement à la fin de chaque mois, nous affichons dans cette colonne les prix du mois dernier

La colonne « Prix estimés » contient les moyennes des prix estimés pour les douze mois à venir. Celles-ci proviennent d'un modèle de calcul du régulateur flamand (Vlaamse Nutsregulator) et vous permettent de mieux anticiper le montant de votre future facture énergétique.

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Activité de mesure		Transport c€/MWh
	0 - 5000 kWh/an		5001 - 150000 kWh/an		Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh			
Sibelga	12,00	1,84	39,85	1,28	23,20	417,62	0,156

Les surcharges

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	Accise fédérale (c€/kWh)
0,0998	0,0660

Droit pour le financement des Obligations de Service Public	€/an
max 10m ³ /heure *	3,36
max 10m ³ /heure **	11,64
16 m ³ /heure	28,20
25 m ³ /heure	69,60
40 m ³ /heure	139,20
65 m ³ /heure	348,00
100 m ³ /heure	483,60
160 m ³ /heure	621,48
> 160 m ³ /heure	898,20

* Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh

**Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/07/2025 et le 31/07/2025 par un client professionnel.

Le prix du gaz OCTA+ Flux est indexé mensuellement. Il est formé par la moyenne pondérée des cotations du ZTP DAP « Zeebrugge Trading Point Daily Average Price » par le profil RLP (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : ZTP RLP * 1,01 + 2,41 €/MWh.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau système européen de gestion des quotas d'émissions CO2, communément appelé « ETS2 », les coûts associés seront ajoutés à votre facturation, en conformité avec la réglementation applicable.

(*) La ristourne vous est uniquement accordée après douze mois ininterrompus de consommation au tarif Flux d'Octa + et octroyée sur une note de crédit diverse après cette période. Cette ristourne est unique et ne peut être cumulée avec d'autres promotions ou réductions.

Nos conditions générales de vente s'appliquent. Elles sont disponibles sur www.octaplus.be – Tarifs & documents.